

**COMMUNAUTE URBAINE
CREUSOT MONTCEAU**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DECISIONS DU BUREAU
COMMUNAUTAIRE**

**SEANCE DU
1 DÉCEMBRE 2022**

**RAPPORT N° III-5
22SGADB0146**

**Nombre de conseillers en exercice :
25**

**Nombre de conseillers présents :
17**

**Date de convocation :
25 novembre 2022**

**Date d'affichage :
2 décembre 2022**

**OBJET:
GOURDON - Requalification du
centre bourg place de l'église -
Autorisation de signature d'une
modification n°1 au marché
21058PAP**

**Nombre de Conseillers ayant pris
part au vote: 22**

**Nombre de Conseillers ayant voté
pour : 22**

**Nombre de Conseillers ayant voté
contre : 0**

**Nombre de Conseillers s'étant
abstenus : 0**

Nombre de Conseillers :

- **ayant donné pouvoir : 5**
- **n'ayant pas donné pouvoir : 3**

L'AN DEUX MILLE VINGT-DEUX, le 01 décembre à quatorze heures trente le Bureau communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance Château de la Verrerie (Salle à manger) - 71200 LE CREUSOT , sous la présidence de **M. David MARTI, vice-président.**

ETAIENT PRESENTS :

Mme Isabelle LOUIS - M. Jérémy PINTO - M. Jean-Yves VERNOCHE - Mme Monique LODDO - M. Guy SOUVIGNY - M. Philippe PIGEAU - M. Georges LACOUR - Mme Evelyne COUILLEROT - Mme Frédérique LEMOINE - M. Daniel MEUNIER - M. Jean-François JAUNET

VICE-PRESIDENTS

M. Jean-Paul BAUDIN - M. Sébastien GANE - M. Jean-Paul LUARD - M. Bernard DURAND - Mme Pascale FALLOURD -

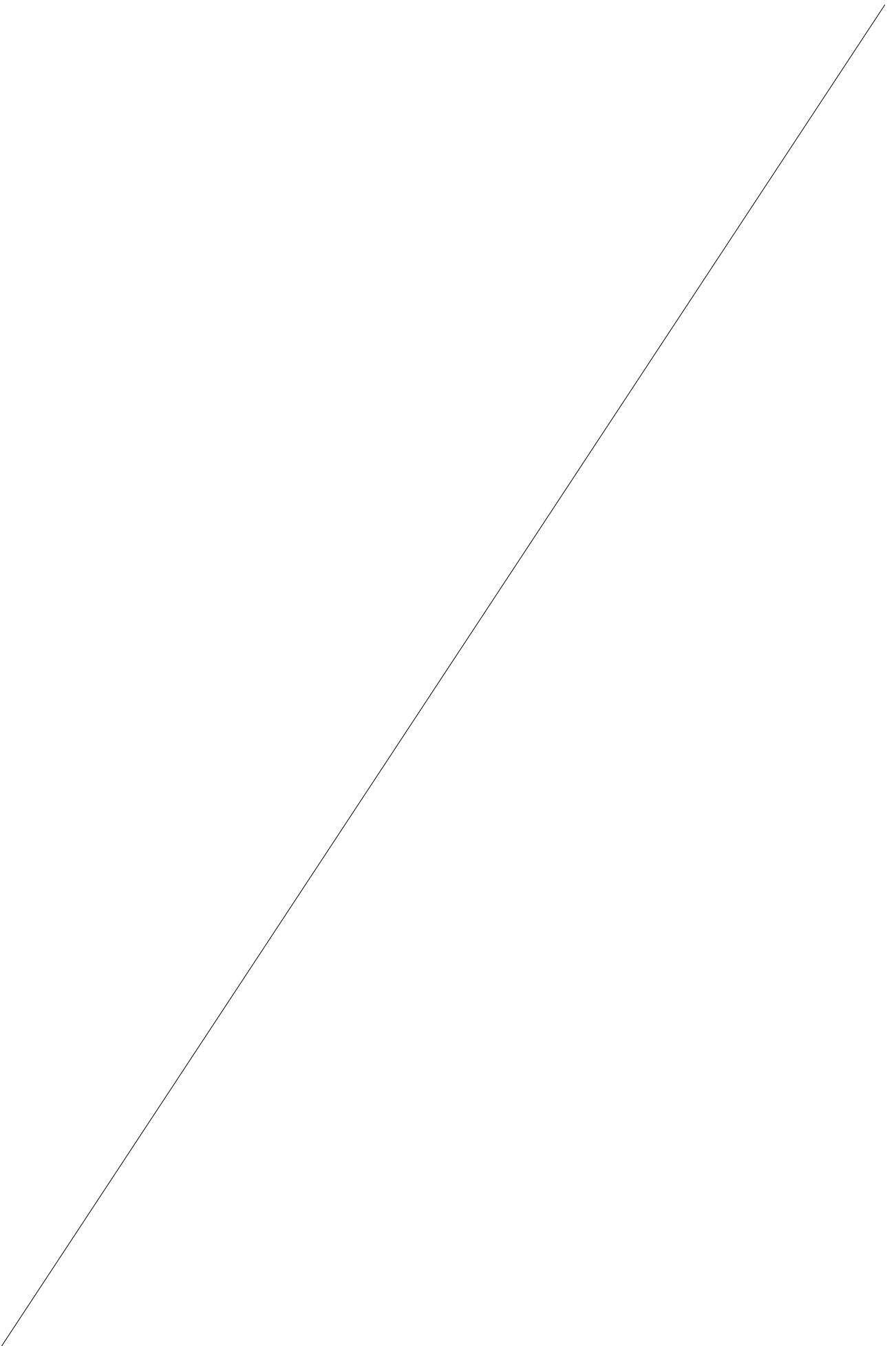
CONSEILLERS DELEGUES

ETAIENT ABSENTS & EXCUSES :

Mme Jeanne-Danièle PICARD
M. Jean-Claude LAGRANGE
M. Gérard GRONFIER
Mme REYES (pouvoir à M. GANE)
M. BURTIN (pouvoir à M. SOUVIGNY)
M. FRIZOT (pouvoir à Mme LEMOINE)
M. FREDON (pouvoir à M. JAUNET)
M. GOMET (pouvoir à M. PINTO)

SECRETAIRE DE SEANCE :

M. Bernard DURAND



Le BUREAU de la COMMUNAUTE URBAINE du CREUSOT-MONTCEAU-LES-MINES,

Compétent en application de la délibération du conseil de communauté en date du 6 octobre 2022, devenue exécutoire le 8 octobre 2022, donnant délégation de compétences au bureau et au président, conformément à l'article L.5211-10 du Code général des collectivités territoriales,

Vu la décision n° 22SGADB0006 du bureau communautaire du 27 janvier 2022 autorisant à titre préalable la signature d'un marché à procédure adaptée pour les travaux de requalification du centre bourg et la place de l'église à Gourdon,

Vu le marché n° 21058PAP du 18 mai 2022, visé le 28 janvier 2022 et notifié le 19 mai 2022,

Vu les articles R.2194-2, R.2194-3, R.2194-4 et R.2194-5 du Code de la Commande publique relatifs aux modifications suite à des travaux devenus nécessaires ou à des circonstances imprévues,

Le rapporteur expose :

« Dans le cadre de son programme de travaux 2022, la Communauté Urbaine procède à l'aménagement du bourg de Gourdon.

Par marché n° 21058PAP, les travaux ont été confiés à l'entreprise SAS Hubert ROUGEOT MEURSAULT – PELICHET TP pour un montant de 104 983,00 € HT et pour une durée de deux mois à compter de l'émission de l'ordre de service du 1^{er} septembre 2022.

En cours d'exécution, des adaptations s'avèrent nécessaires :

- La réfection d'un puit comprenant le piquage de l'enduit existant et la réalisation d'un enduit en pierre apparentes,
- La reprise d'un caniveau en pavé existant afin de re-profiler son fil d'eau,
- La confection de chaînette pavés en bordure d'arrêt,
- La réfection d'une surface supplémentaire de chaussée suite aux travaux renouvellement de la conduite d'eau potable,
- La gestion de plusieurs descentes d'eau pluviales,
- L'ajout de surfaces supplémentaires en pavés et caniveaux.

Le montant de ces travaux supplémentaires s'élève à 29 407,92 € HT (soit une plus-value de 28,01%), ce qui porte à 134 390,92 € HT soit 161 269,10 € HT le montant total du marché.

Un ordre de service pour suspendre le délai d'exécution a été notifié au titulaire le 7 octobre 2022.

Une prolongation du délai d'exécution d'une durée de 1 mois est également nécessaire pour la mise en œuvre ces travaux supplémentaires.

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer. »

LE BUREAU,
Après en avoir débattu,
Après en avoir délibéré
DECIDE

- D'autoriser Monsieur le Président ou l'élu ayant délégation en matière de marchés publics à signer une modification n° 1 au marché n°21058PAP conclu avec l'entreprise SAS Hubert ROUGEOT MEURSAULT – PELICHET TP pour un montant de 29 407,92 € HT soit 35 289,50 € TTC, avec une prolongation du délai d'exécution de 1 mois;
- D'imputer les dépenses correspondantes sur les lignes du budget principal.

Certifié pour avoir été reçu
à la sous-préfecture le 2 décembre 2022
et publié, affiché ou notifié le 2 décembre 2022

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

LE PRESIDENT,
Pour le président et par délégation,
Le conseiller délégué,

Jean-Paul LUARD



LE PRESIDENT,
Pour le président et par délégation,
Le conseiller délégué,

Jean-Paul LUARD



A - Identification du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans les documents constitutifs du marché public.)

Nom de l'organisme : COMMUNAUTE URBAINE LE CREUSOT-MONTCEAU-LES-MINES

Personne habilitée à donner les renseignements relatifs aux nantissements et cessions de créances : Monsieur le Président de la CUCM

Ordonnateur : Monsieur le Président de la CUCM

Comptable assignataire des paiements : Monsieur le Trésorier principal du Creusot, Trésorier de la CUCM,

B - Identification du titulaire du marché public

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du titulaire individuel ou de chaque membre du groupement titulaire, les adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET. En cas de groupement d'entreprises titulaire, identifier le mandataire du groupement.]

SAS HUBERT ROUGEOT MEURSAULT – PELICHET TP

La Croix de Mâts – 71450 BLANZY

accueil@pelichet-tp.com

0385557358

SIRET : 516 020 138 000 74

Code APE : 4312A

Numéro TVA intracommunautaire : FR 81 516 020 138

C - Objet du marché public

Objet du marché public:

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans les documents constitutifs du marché public. En cas d'allotissement, préciser également l'objet et la dénomination du lot concerné.)

21058 PAP _ Aménagement du Bourg de GOURDON

Date de la notification du marché public : 19/05/2022

Durée du marché : 2 mois à compter de la date fixée par ordre de service prescrivant le début d'exécution des travaux.

OS démarrage : 01/09/2022

OS de suspension : 07/10/2022

¹ Formulaire non obligatoire disponible, avec sa notice explicative, sur le site du ministère chargé de l'économie.

□ Montant initial du marché public :

- Taux de la TVA : 20 %
- Montant HT : 104 983 €
- Montant TTC : 125 979,60 €

D - Objet de l'avenant

Modifications introduites par le présent avenant :

(Détaillez toutes les modifications, avec ou sans incidence financière, introduites dans le marché public par le présent avenant. Préciser les articles du CCAP ou du CCTP modifiés ou complétés ainsi que l'incidence financière de chacune des modifications apportées.)

En cours d'exécution, des adaptations s'avèrent nécessaires et ne figuraient pas dans le marché initial :

- La réfection d'un puit comprenant le piquage de l'enduit existant et la réalisation d'un enduit en pierre apparentes,
- La reprise d'un caniveau en pavé existant afin de re-profiler son fil d'eau,
- La confection de chaînette pavés en bordure d'arrêt,
- La réfection d'une surface supplémentaire de chaussée suite aux travaux renouvellement de la conduite d'eau potable,
- La gestion de plusieurs descentes d'eau pluviales,
- L'ajout de surfaces supplémentaires en pavés et caniveaux.

Le montant de ces travaux supplémentaires s'élève à 29 407,92 € HT (soit une plus-value de 28,01%), ce qui porte à 134 390,92 € HT le montant total du marché.

Un ordre de service pour suspendre le délai d'exécution a été émis le 07 octobre 2022.

Une prolongation du délai d'exécution d'une durée de 1 mois est également nécessaire pour la mise en œuvre de ces travaux supplémentaires.

Compte-tenu de ce qui précède est en application des articles R. 2194-2, R. 2194-3, R.2194-4 et R.2194-5 du Code de la commande publique:

Le nouveau montant du marché s'élève à 134 390,92 € HT soit 161 269,10 € TTC.

Le nouveau délai d'exécution des travaux est porté à 3 mois.

Toutes les autres clauses restent inchangées.

Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public :
(Cochez la case correspondante.)

Non Oui

Montant de l'avenant :

- Taux de la TVA : 20 %
- Montant HT : 29 407,92 €
- Montant TTC : 35 289,50 €

Nouveau montant du marché public :

- Taux de la TVA : 20 %
- Montant HT : 134 390,92€
- Montant TTC : 161 269,10 €

E - Signature du titulaire du marché public

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

Pour l'Etat et ses établissements :

(Visa ou avis de l'autorité chargée du contrôle financier.)

A : , le

Signature

(représentant du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice)

■ **En cas de remise contre récépissé :**

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »

A, le

Signature du titulaire,

■ **En cas d'envoi en lettre recommandé avec accusé de réception :**

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

■ **En cas de notification par voie électronique :**

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)